



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

Novembre 2015



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2015
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended September 30, 2015

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à l'adresse suretenucleaire.gc.ca.

Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/cnsccsn

Twitter : [@CNSC_CCSN](https://twitter.com/CNSC_CCSN)

Table des matières

1. Introduction.....	1
<i>1.1 Autorisations, mandat et activités de programme</i>	<i>1</i>
<i>1.2 Méthode de présentation du rapport.....</i>	<i>2</i>
<i>1.3 Structure financière de la CCSN.....</i>	<i>3</i>
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
<i>2.1 Analyse des autorisations</i>	<i>4</i>
<i>2.2 Analyse des dépenses.....</i>	<i>5</i>
3. Risques et incertitudes.....	8
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	8
5. Approbation des cadres supérieurs.....	9
Annexe.....	10
État des autorisations (<i>non vérifié</i>).....	10
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (<i>non vérifiées</i>).....	11

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la santé et la sûreté et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

La CCSN a adopté une nouvelle architecture d'alignement des programmes qu'elle a mise en œuvre en 2015-2016. La nouvelle architecture reflète les aspects fondamentaux du travail réglementaire de la CCSN.

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi six programmes :

- Cycle du combustible nucléaire
- Réacteurs nucléaires
- Substances nucléaires et équipement réglementé
- Non-prolifération nucléaire
- Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
- Services internes

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'*État des autorisations* joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou au moyen de lois (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissous dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue d'autoriser le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure dans laquelle divers mécanismes de financement interviennent pour la réalisation de son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le budget de 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative – en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN – de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice financier en cours ou précédent, de la conduite de ses activités. Les montants perçus venant des droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (RDRC). Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée fournit des fonds pour des activités exemptes de droits en vertu du RDRC (c.-à-d. les hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien public. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique), et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période terminée le 30 septembre 2015.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont augmenté de 6,9 millions de dollars (à 134,7 millions de dollars), ou 5,4 %, à la fin du deuxième trimestre de 2015-2016, par rapport au même trimestre l'an dernier.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2015-2016	2014-2015*	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 662	38 216	2 446
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 502	4 167	335
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État*	30	20	10
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	89 452	85 378	4 074
Dépenses budgétaires totales	134 646	127 781	6 865

* Les autorisations de 2014-2015 ont été mises à jour pour refléter un montant de 20 k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont augmenté de 2,8 millions de dollars (à 45,2 millions de dollars), ou 6,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une augmentation de 1,6 million de dollars attribuable au financement des conventions collectives
- une augmentation de 0,7 million de dollars découlant d'une réduction du remboursement du prêt annuel au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les améliorations apportées à l'infrastructure des systèmes de la CCSN
- une augmentation de 0,3 million de dollars découlant des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés
- une augmentation de 0,1 million de dollars en raison du report du budget de fonctionnement
- une augmentation de 0,1 million de dollars en raison d'un ajustement au financement d'une initiative de Services partagés Canada liée au transfert d'appareils technologiques du milieu de travail

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont augmenté de 4,1 millions de dollars, soit 4,8 % (pour atteindre 89,5 millions de dollars), en raison d'une augmentation générale des dépenses prévues découlant des augmentations salariales et du programme de nouveaux diplômés, une stratégie de gestion de la main-d'œuvre visant à remédier aux conséquences potentielles de l'attrition grâce au renouvellement de la main-d'œuvre. Elle est également attribuable à une augmentation des revenus provenant de projets spéciaux et des droits fondés sur une formule, à la suite d'une révision progressive des formules utilisées dans le RDRC de la CCSN afin d'aligner les coûts sur les activités réglementaires pour les différents types de permis.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de 2015-2016 et pour le cumulatif ont diminué de 0,4 million de dollars (à 8,7 millions de dollars), ou 3,8 %, et de 3,7 millions de dollars (à 16,3 millions de dollars), ou 18,7 %, respectivement. Le changement au deuxième trimestre est lié à une diminution des paiements de transfert causée par l'échelonnement des paiements, comparativement à la même période en 2014-2015. La diminution du cumulatif est principalement causée par une diminution des autres subventions ainsi que par un paiement de transition unique versé par le gouvernement du Canada au premier trimestre de 2014-2015 pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages.

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de 2015-2016 et pour le cumulatif, correspondant à des versements mensuels du montant des régimes d'avantages sociaux des employés établi dans le *Budget principal des dépenses*, ont augmenté de 0,1 million de dollars (à 1,1 million de dollars), ou 8,0 % et de 0,2 million de dollars (à 2,3 millions de dollars), ou 8,0 % respectivement. Cette augmentation est causée par une augmentation de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2015-2016.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de 2015-2016 et pour le cumulatif ont augmenté de 0,3 million de dollars (à 19,8 millions), ou 1,5 %, et de 0,8 million (à 38,2 millions), ou 2,2 % respectivement. Cette augmentation est principalement causée par l'augmentation des dépenses liées aux projets spéciaux et aux plans des activités de réglementation.

Dépenses budgétaires par article courant (voir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont augmenté de 6,9 millions de dollars (à 134,7 millions de dollars), ou 5,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une augmentation de 4,4 millions de dollars des dépenses liées au personnel en raison des augmentations salariales et des frais liés au programme de nouveaux diplômés
- une augmentation de 1,6 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de services d'aide temporaire et d'un recours accru à des consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,4 million de dollars pour les locations, en raison d'une augmentation temporaire de l'espace de bureau découlant du projet de regroupement au centre-ville visant à regrouper tout le personnel de l'administration centrale de la CCSN dans le centre-ville d'Ottawa
- une augmentation nette de 0,5 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au deuxième trimestre de 2015-2016 sont de 29,6 millions de dollars. Ce montant est le même qu'à la même période de l'exercice précédent.

Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

Les dépenses budgétaires réelles cumulatives ont diminué de 2,7 millions de dollars (à 56,8 millions de dollars), ou 4,6 % comparativement à l'exercice précédent. Ce changement s'explique par :

- une diminution de 3,1 millions de dollars pour d'autres subventions et paiements en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en

place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada au cours du premier trimestre de 2014-2015

- une diminution de 0,5 million de dollars des paiements de transfert, en raison de l'échelonnement des paiements aux premier et deuxième trimestres de 2015-2016 (comparativement aux premier et deuxième trimestres de 2014-2015)
- une augmentation de 0,3 million de dollars des dépenses liées au personnel en raison des frais liés au programme de nouveaux diplômés et d'une augmentation des coûts des régimes d'avantages sociaux des employés
- une augmentation de 0,3 million de dollars pour l'acquisition de machines et d'équipement en raison d'une augmentation des coûts liés au développement à l'interne de logiciels pour les projets de gestion de l'information et de technologie de l'information
- une augmentation de 0,3 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus qu'elle tire des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque financier en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de rajuster ses plans dans le but de s'adapter adéquatement à l'évolution du secteur nucléaire, notamment :

- les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium
- l'annonce du gouvernement de l'Ontario le 10 octobre 2013 de ne pas investir, dans un avenir prévisible, dans de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale nucléaire de Darlington exploitée par Ontario Power Generation (OPG)
- le processus d'autorisation concernant le projet de stockage dans des couches géologiques profondes proposé par OPG pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité, qui est tributaire de l'évaluation environnementale en cours menée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement

En réponse aux changements dans les activités du secteur, la CCSN a pris part, en 2014-2015, à un exercice d'élaboration d'un cadre des risques d'entreprise et de planification stratégique afin de maintenir un fonctionnement efficace tout en exerçant la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la main-d'œuvre de la CCSN visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances, un programme de nouveaux diplômés a été mis en place pour embaucher des diplômés universitaires pour des périodes de 2 ans. Dans le cadre de ce programme, la CCSN a embauché 32 nouveaux employés pour une durée déterminée au deuxième trimestre de 2015-2016.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Michael Binder
Président

Ottawa, Canada
Date : le 23 novembre 2015

Original signé par

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Annexe

État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 662	8 729	16 334	38 216	9 073	20 084
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 502	1 125	2 250	4 167	1 042	2 083
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État**	30	-	-	20	-	-
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	89 452	19 773	38 227	85 378	19 488	37 389
Autorisations budgétaires totales	134 646	29 627	56 811	127 781	29 603	59 556
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	134 646	29 627	56 811	127 781	29 603	59 556

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 ont été mis à jour pour refléter un montant de 20k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépensées durant le trimestre terminé 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	92 448	22 035	44 213	88 032	22 319	43 968
Transports et communications	4 963	1 014	2 362	4 972	1 186	2 282
Information	1 404	234	445	1 311	285	496
Services professionnels et spéciaux	21 173	3 321	5 818	19 619	3 368	5 710
Locations	5 347	1 609	2 033	4 928	1 038	2 121
Services de réparation et d'entretien	2 033	354	398	2 092	326	376
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 129	197	348	1 082	127	218
Acquisition de matériel et d'outillage**	4 293	596	743	4 115	261	417
Paiements de transfert	1 825	255	417	1 613	715	881
Autres subventions et paiements	31	12	34	17	(22)	3 087
Dépenses budgétaires brutes totales	134 646	29 627	56 811	127 781	29 603	59 556
Dépenses budgétaires nettes totales	134 646	29 627	56 811	127 781	29 603	59 556

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 ont été mises à jour pour refléter un montant de 20 k\$ pour les dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.